



PROGRAMME DE VEILLE 2026 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 78 ICADE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2026 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



ICADE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 10 juin 2026

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 9 : Renouvellement d'administratrice**

Analyse

Il est attendu de tout membre de conseil d'administration qu'il témoigne de son implication dans la société dont il a accepté un mandat par une détention non symbolique d'actions de la société. L'administratrice proposée au renouvellement, sept ans après son entrée au conseil, ne détient qu'une action de la société.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : II-D-7

Tout membre du conseil d'administration ou de surveillance doit détenir un minimum (non symbolique) d'actions de la société.

- **RESOLUTION 23 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,5% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2026 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration d'ICADE

Le conseil d'administration d'ICADE comportera, à l'issue de l'assemblée générale un tiers de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier Lecomte	Président	Libre d'intérêts	100%	M	61	FR	3	2030	0	2	P	M	M
	Nathalie Delbreuve		Libre d'intérêts	67%	F	54	FR	3	2028	1	1	M		
	Bruno Derville		Libre d'intérêts	100%	M	65	FR	2	2028	0	1			
	Gonzague de Pirey		Libre d'intérêts	83%	M	52	FR	7	2027	0	1			
	Florence Peronnau	Admin. Réf.	Libre d'intérêts	100%	F	69	FR	10	2028	0	1		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Raphaël Appert	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	Nouveau	M	65	FR	Nouveau	2030	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe Laurent	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	56	FR	1	2030	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Kosta Kastrinidis	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	80%	M	48	FR	1	2029	0	1			
	Olivier Mareuse	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	58%	M	63	FR	15	2029	1	1	M		
	Florence Habib-Deloncle	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	53	FR	1	2027	0	4		M	M
	Dorothee Clouzot	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	75%	F	56	FR	3	2029	0	1			
	Bernard Spitz	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	75%	M	67	FR	6	2029	0	1			
	Audrey Girard	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	80%	F	51	FR	1	2027	1	3		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Marianne Louradour	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	75%	F	61	FR	7	2030	0	1			
	CDC rep. par Isabelle Bui	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	NA	F	44	FR	19	2027	0	1			

2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Actionnariat salarié inférieur à 0,5% du capital.
- Taux de présence aux réunions du conseil inférieur à 76% pour quatre administrateurs.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

